

C\_2019406FR.01001501.xml

2.12.2019

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 406/15

Demande de décision préjudicielle présentée par le Tribunal Arbitral Tributário (Centro de Arbitragem Administrativa – CAAD) (Portugal) le 20 septembre 2019 – Rádio Popular – Eletrodomésticos SA/Autoridade Tributária e Aduaneira

(Affaire C-695/19)

(2019/C 406/22)

Langue de procédure: le portugais

Juridiction de renvoi

Tribunal Arbitral Tributário (Centro de Arbitragem Administrativa – CAAD)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Rádio Popular – Eletrodomésticos SA

Partie défenderesse: Autoridade Tributária e Aduaneira

Question préjudicielle

Les opérations d'intermédiation de vente d'extensions de garantie d'appareils électroménagers, effectuées par un assujetti à la TVA ayant comme activité principale la vente d'appareils électroménagers au consommateur, constituent-elles des opérations financières ou sont-elles assimilables à ces opérations en application des principes de neutralité et de non-distorsion de la concurrence, aux fins de l'exclusion de leur montant du calcul du prorata de déduction, en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous b) et/ou c), de la directive 2006/112/CE du Conseil, du 28 novembre 2006, relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (1) ?

(1) JO 2006, L 347, p. 1.